



COMMISSION DES ARBITRES DU DFSM - ANTENNE DE ROUEN

Réunion restreinte du mardi 04 décembre 2018

Siège du District de Football de Seine Maritime - Antenne de Rouen

Présidence : M. Stéphane CERDAN

Membres Participants : MM Francis DEVAUX – Patrick DUBOC - Jean-Pierre DUBREUIL

§§§§

RECOURS

Les décisions figurant au présent procès-verbal sont susceptibles de recours auprès de la Commission d'Appel du DFSM dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, sous l'une des formes définies à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

§§§§

AFFAIRES EXAMINEES

Match n°20792605 du 25 novembre 2018 – Vétérans D 2 - opposant les équipes de Caudebec St Pierre à AS Madrillet Château Blanc.

*Match arrêté à la 85^{ème} minute suite à insultes et pressions multiples envers l'arbitre.
Le score était de 2 buts à 2.*

Jugeant en premier ressort,

- Après lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre,

La Commission,

- Attendu que l'arbitre a estimé que sa sécurité et celle des joueurs n'était plus assurée,

La Commission dit que l'arbitre a fait une bonne application des Lois du jeu.

La Commission transmet le dossier aux autres Commissions compétentes pour suites à donner en ce qui les concernent.

**Le Président de séance
Stéphane CERDAN**

**Le Secrétaire de séance
Jean-Pierre DUBREUIL**

District de Football de Seine-Maritime

Siège : 575, avenue du Maréchal Juin - 76230 - BOIS-GUILLAUME ☎ : 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : Parc Eurochannel - rue Jean Rédélé - 76370 - MARTIN- EGLISE ☎ : 02.35.82.91.15

Antenne du Havre : 31, rue de Trigauville - 76600 - LE HAVRE ☎ : 02.32.74.93.40